

AP du 21/11/2012				Etat actuel			Etats existant et projeté		
Rub. ICPE	Désignation	Quantité	Régime	Rub. ICPE	Désignation	régime	régime	Ray. Aff.	incidence
2661.1a	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de)	20 t/j	A	2661.1c	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de)	D 5,2 T/j (lignes injection moulage)	pas de modification	-	aucune
2661.2b	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de)	2 T/j	D	2661.2b	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de)	NC Broyage : 320 kg/j	pas de modification	-	aucune
2662.3	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)	300 m³	D	2662.3	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)	D 266 m3 stockage MP : 266 m3	pas de modification	-	aucune
2663-2c	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)	1319 m³	D	2663-2c	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)	D 1280 m3 (stockage PF)	pas de modification	-	aucune
2565.2	Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, vibroabrasion, etc.) de surfaces (métaux, matières plastiques, semi-conducteurs, etc.) par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564 Dégraissage par produit lessiviel	150 L	NC		Remplacé par la 2563				
				2563	Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564 et du nettoyage-dégraissage visé par la rubrique 2563.	NC volume bain lessiviel : 150 L	pas de modification par rapport à la 2565	-	aucune
2925	Accumulateurs (Ateliers de charge d')	Puissance totale 36 kW	NC	2925	Accumulateurs (ateliers de charge d')	NC puissance max : 36 kW	pas de modification	-	aucune
2940-2b	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile, etc.), à l'exclusion : -des activités de traitement ou d'emploi de goudrons, d'asphaltes de brais et de matières bitumeuses, couvertes par la rubrique 1521 ; -des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450 ; -des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930 ; -ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique	97 kg/j	DC	2940-2a	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile)	A 148,15 kg/j (148 kg/j - lignes laquage + ligne métallisation actuelle 0,15 kg/j - encres)	A 275,15 kg/j (275 kg/j - nouvelle ligne + existant)	1 km	+54%
				4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.	NC container vernis : 11 T laboratoire d'essais : 87 kg	pas de modification hormis la modification des numéros de rubriques de nomenclature ICPE	-	aucune
				4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de caté-	NC	pas de modification	-	aucune

AP du 21/11/2012				Etat actuel			Etats existant et projeté		
Rub. ICPE	Désignation	Quantité	Régime	Rub. ICPE	Désignation	régime	régime	Ray. Aff.	incidence
					gorie chronique 2.	25 kg	hormis la modification des numéros de rubriques de nomenclature ICPE		
				4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL)	NC 26 kg (bouteilles)	pas de modification hormis la modification des numéros de rubriques de nomenclature ICPE	-	aucune
1418	Acétylène (emploi et stockage de l')	154 kg	D	4719-2	Acétylène (numéro CAS 74-86-2).	NC (166 kg)	pas de modification hormis la modification des numéros de rubriques de nomenclature ICPE	-	aucune
				4725	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7).	NC 202 kg (bouteilles)	pas de modification hormis la modification des numéros de rubriques de nomenclature ICPE	-	aucune
				4802.2	Gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n°842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage)..	NC 2 groupes froids utilisant des gaz fluorés de capacité unitaire supérieure à 2 kg : 226 kg	pas de modification hormis la modification des numéros de rubriques de nomenclature ICPE	-	aucune

	Règle de cumul	Statut SEVESO
Règle de cumul (seuil haut SEVESO)	$\sum \text{toxiques} / \sum \text{toxiques}(\text{seuil haut})$	/
	$\sum \text{inflammables} / \sum \text{inflammables}(\text{seuil haut})$	<1
	$\sum \text{dang.env.} / \sum \text{dang.env.}(\text{seuil haut})$	<1
Règle de cumul (seuil bas SEVESO)	$\sum \text{toxiques} / \sum \text{toxiques}(\text{seuil bas})$	/
	$\sum \text{inflammables} / \sum \text{inflammables}(\text{seuil bas})$	<1
	$\sum \text{dang.env.} / \sum \text{dang.env.}(\text{seuil bas})$	<1